

# CONSEIL MUNICIPAL d'ENFANTS ET de JEUNES

2023  
2025



## GUIDE À L'USAGE DU JEUNE ÉLECTEUR 2023



## ÉDITO

Durant deux ans, les enfants, jeunes élus du Conseil Municipal d'Enfants et de Jeunes ont participé à une belle aventure. En effet, cette instance créée en 2021 a permis aux conseillers juniors de découvrir, participer à la vie de la commune et de réaliser des actions qu'ils ont eux-même imaginées. Au-delà d'une expérience riche et instructive, c'est découvrir l'exercice de la démocratie au service de tous.

Ainsi le Conseil Municipal d'Enfants et de Jeunes ont organisé une brocante permettant de faire un don au Secours Populaire pour les enfants qui ne partent pas en vacances, ils ont également réalisé une action culturelle, artistique et sportive à destination des enfants et jeunes laonnois; ont mis en place des actions de ramassage des déchets avec des sensibilisations dans les écoles/collèges qui auront lieu en septembre 2023, ...

Toi enfant, jeune laonnois qui souhaite t'engager, faire entendre ton avis sur des sujets qui te tiennent à coeur et défendre tes idées et tes valeurs, tu as la possibilité d'être candidat et ainsi de participer aux élections sur ton établissement scolaire. Le lundi 16 octobre 2023, les élèves du CE2 à la 5<sup>ème</sup> vont pouvoir t'élire afin que tu les représentes.

Pour celles et ceux qui souhaitent être de l'aventure, nous vous souhaitons bonne candidature.

**Éric DELHAYE**

Maire de Laon

**Claudia MATHIEU**

Maire adjointe à l'éducation et la jeunesse

**Delphine VALLIERE**

Conseillère municipale déléguée à la jeunesse

## **LE CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS ET DE JEUNES (CMEJ), QUEL EST SON RÔLE ?**



À Laon, il est possible pour les enfants et les adolescents d'agir pour et dans leur ville ! Ils pourront ainsi s'exprimer, être écoutés, faire des projets et en suivre leur mise en place en participant au Conseil Municipal d'Enfants et de Jeunes (CMEJ).

Ce conseil est composé d'enfants et de jeunes Laonnois scolarisés du CM1 à la 5<sup>ème</sup>, élus pour deux ans par leurs camarades des classes de CE2 à la 5<sup>ème</sup>. Ils sont appelés Conseillers municipaux juniors. Au sein de commissions et de conseils réunis en séance plénière, ils débattent sur leurs idées et réalisent ensemble des projets au service de tous..

## **LE CONSEILLER JUNIOR, QUELLES FONCTIONS ?**

Être Conseiller -ère Junior à Laon, c'est

- Être le représentant de tous les enfants et adolescents présents dans la ville.
- Réfléchir, organiser, animer des manifestations et créer des projets.
- Échanger, communiquer, informer et présenter.
- Participer à la vie de la ville pour améliorer le quotidien.

## **COMMENT ÊTRE CANDIDAT AU CMEJ EN 2023 ?**

Pour être candidat, il faut respecter les points suivants :

- Habiter Laon, peu importe depuis quand,
- Être scolarisé(e) à Laon en CM1, CM2, 6<sup>ème</sup> ou 5<sup>ème</sup>,
- Avoir déposé son dossier de candidature avant le 30 septembre 2023.

# LA CAMPAGNE ÉLECTORALE ET LES ÉLECTIONS, QUEL CALENDRIER ?

## 1. Explication du rôle et de l'engagement d'un Conseiller Junior

**entre le 7 et 20 septembre 2023** : Dans toutes les écoles et les collèges, présentation aux élèves de CM1, CM2, 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> du projet, du rôle du CMEJ, des modalités de vote, de la campagne électorale, ...

**le samedi 9 septembre** : Stand des conseillers juniors au village des associations

**le vendredi 15 septembre à 18h** : Réunion d'information pour les parents, les enfants et adolescents intéressés au Centre social Cap No, rue Fernand Christ à Laon.

**le mercredi 20 septembre à 18h** : Réunion d'information pour les parents, les enfants et adolescents intéressés au Centre Social le Triangle, rue Édouard Branly à Laon.

## 2. Dépôt des candidatures

Le dossier de candidature est transmis via les établissements scolaires lors de la présentation. Vous pouvez le télécharger sur [www.laon.fr](http://www.laon.fr).

Les dossiers de candidature sont à déposer à l'Hôtel de Ville le **mercredi 20 ou 27 septembre** de 14h à 17h. La présence du candidat est obligatoire afin de réaliser la photo de campagne électorale. **Seules les candidatures complètes seront acceptées.**

**En cas d'indisponibilité sur les deux dates** proposées, les candidatures pourront être réceptionnées sur rendez-vous.

**Aide au remplissage du dossier** : Les conseillers juniors du CMEJ réalisent une permanence durant les deux dates de dépôt de candidature afin d'aider les enfants, jeunes qui le souhaitent à remplir leurs dossiers.

Toutes les candidatures doivent être transmises avant le samedi 30 septembre.



### 3. Campagne électorale

Une campagne électorale se déroulera sur chaque établissement scolaire du 5 au 13 octobre 2023 via des affiches électorales fournies par la Ville de LAON et présentation de ses idées à ses camarades en fonction de l'organisation retenue par l'école ou le collège.

### 4. Elections

**Lundi 16 octobre** : Dans le bureau de vote de chaque établissement scolaire.

Chaque élève de CE2, CM1, CM2, 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> est appelé à voter pour son candidat et sa candidate favoris.

**Mardi 17 octobre** : Affichage et annonce du candidat et de la candidate élus dans chaque établissement scolaire.

## ORGANISATION DU CMEJ POUR LES CONSEILLERS JUNIORS ÉLUS

Les candidats élus participeront à **une semaine de cohésion et d'intégration du 23 au 27 octobre 2023** (première semaine des vacances d'automne). Cette semaine sera encadrée par les agents qui sont en charge du CMEJ sur les horaires de 9<sup>h</sup> à 16<sup>h</sup>30. La participation à celle-ci est essentielle afin de constituer une dynamique de groupe et d'informer les enfants sur les deux ans d'aventure qui les attendent.

Une réunion d'information pour les parents des enfants élus est organisée le lundi 23 octobre à 16<sup>h</sup>45.

Les conseillers municipaux juniors se réunissent en moyenne une fois par mois les mercredis après-midi de 13<sup>h</sup>30 à 16<sup>h</sup>30.

Des séances plénières du CMEJ sont organisés 2 à

3 fois par an présidées par Monsieur le Maire ou un représentant.

Les conseillers juniors sont également invités à participer aux commémorations du 8 mai, 14 juillet et 11 novembre.



## **Calendrier prévisionnel des premiers mois :**

### **Octobre 2023 :**

- Du 23 au 27 octobre – Semaine de cohésion

### **Novembre 2023 :**

- Samedi 11 novembre - 11<sup>h</sup> – Invitation à la commémoration militaire,
- Vendredi 17 novembre - 18<sup>h</sup> – Soirée de passation entre les anciens et nouveaux conseillers,
- Mercredi 22 novembre - 13<sup>h</sup>30 à 16<sup>h</sup>30 – Rassemblement des conseillers.

### **Décembre 2023 :**

- Vendredi 1er décembre - 17<sup>h</sup>30 – Séance plénière avec élection du maire junior, nomination des adjoints et répartition des conseillers dans les commissions,
- Mercredi 13 décembre - 13<sup>h</sup>30 à 16<sup>h</sup>30 – Rassemblement des conseillers.

### **Janvier 2024 :**

- Mercredi 17 janvier - 13<sup>h</sup>30 à 16<sup>h</sup>30 – Rassemblement des conseillers.

## **LE DÉROULEMENT DE LA CAMPAGNE, DES ÉLECTIONS ET DU VOTE : QUELQUES EXPLICATIONS...**

### **1. La campagne électorale**

Pour entrer en campagne, il est nécessaire de remplir avec ses parents le dossier de candidature et de le

déposer le **mercredi 20 ou 27 septembre après-midi à l'Hôtel de Ville ou sur rendez-vous** dans la date limite de dépôt.

La Ville de LAON fournira ensuite deux affiches par candidat (une pour le candidat et une pour le tableau d'affichage à l'établissement scolaire).

En parallèle, dans chaque école ou collège, les candidats présenteront leur programme, leurs idées et leurs projets. Ils pourront échanger et rencontrer leurs électeurs pendant un mois.

## 2. Le Jour J : celui du vote!

Chaque école et collège aura son bureau de vote pour élire les deux représentants de l'établissement au Conseil Municipal d'Enfants et de Jeunes (CMEJ), une fille et un garçon.

Le déroulement sera le suivant :

- Avec la carte d'électeur, prendre tous les bulletins des candidats ainsi qu'une enveloppe.
- Dans l'isoloir, glisser le bulletin du candidat et de la candidate choisis (Attention, un bulletin fille et un bulletin garçon par enveloppe). Si aucun candidat ne plaît, il est possible de l'exprimer par un vote nul (un bulletin barré ou déchiré). Une enveloppe vide ou avec une feuille blanche sera considérée comme un vote « blanc », soit une abstention. Attention, ce choix est définitif. S'il y a un signe distinctif (nom, prénom, dessin, ...) sur le bulletin ou l'enveloppe, le vote ne sera pas pris en compte.
- Se présenter ensuite à la table de vote. Un assesseur lira ton nom tandis qu'un second assesseur cherchera ton nom sur la liste d'émargement. Le président du bureau de vote actionnera l'urne pour pouvoir glisser l'enveloppe. Au moment où elle tombe dans l'urne sera dit « A

voté ! », ce qui signifie que tu as rempli ton devoir électoral.

- Enfin, signer la liste d'émargement tandis que le deuxième assesseur tamponne la carte d'électeur pour bien montrer que tu as voté.



### 3. Les résultats...

Lorsque le scrutin sera clos, les enveloppes seront dépouillées. L'urne sera alors ouverte. Les enveloppes seront comptées afin de s'assurer qu'il y a autant d'enveloppes que de signatures, donc de votants, sur la liste d'émargement. Le président du bureau de vote accompagné de ses assesseurs sortiront les bulletins de vote des enveloppes, pointeront et additionneront le nombre de voix recueillies par chaque candidat.

La fille et le garçon qui auront le plus de voix seront élus pour deux années Conseillers municipaux juniors de Laon.

S'il y a égalité des voix, un deuxième tour est organisé dans chaque classe selon une organisation définie par l'enseignant garantissant l'anonymat des votes. S'il y a encore égalité, le candidat le-la plus âgé est désigné.

## CONTACT :

### Service Projet Éducatif Global

Direction des services solidaire, éducation, jeunesse et culture

19 rue du Cloître

02000 LAON

03 23 26 30 28

[trocourt@ville-laon.fr](mailto:trocourt@ville-laon.fr)

# CONSEIL MUNICIPAL d'ENFANTS ET de JEUNES

2023  
2025



## CHARTRE de l'engagement des CONSEILLERS MUNICIPAUX JUNIORS



unicef  
pour chaque enfant

**LAON**.fr  
L'HISTOIRE A UN AVENIR

# **CHARTRE DE L'ENGAGEMENT DES CONSEILLERS MUNICIPAUX JUNIORS CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS ET DES JEUNES DE LAON 2023/2025**

**Des jeunes élus au service des autres et de sa ville :  
Un travail d'équipe pour construire un projet  
d'intérêt général!**

Cette charte fixe les règles que le Conseiller Municipal Junior s'engage à respecter durant toute la durée de son mandat (3), que cela soit au sein du CMEJ (Commissions (4) séances plénières, regroupements,...) ou au sein de son établissement scolaire.

**Art. 1 :** Les Conseillers Juniors sont égaux et disposent tous des mêmes droits, dont celui d'être accompagnés par des agents municipaux et la logistique de la Ville de LAON pour les aider. Ils s'engagent à observer les devoirs détaillés dans les articles 2 à 14 de la Charte de l'engagement des Conseillers Municipaux Juniors.

**Art.2 :** Agir dans le respect des valeurs de la République (« Liberté, Égalité, Fraternité »), respecter les convictions, les différences et les idées de chacun tout en observant une attitude citoyenne basée sur l'échange.

**Art.3 :** Défendre ses idées en étant courtois et tolérant, même dans le cadre d'un débat, avec un argumentaire.

**Art.4 :** Faire preuve de discernement et de libre arbitre.

**Art.5 :** Accepter ou refuser une décision dans le respect du fonctionnement démocratique du CMEJ.

**Art.6 :** Travailler pour contribuer à l'amélioration de la

vie quotidienne des enfants et des adolescents.

**Art.7** : S'impliquer dans la réalisation des projets mis en œuvre par le CMEJ tout en étant porteur de propositions et d'actions simples ou ambitieuses.

**Art.8** : Organiser des manifestations ou s'impliquer dans des actions locales.

**Art.9** : S'informer sur les besoins des enfants et des adolescents tout en se basant sur un diagnostic précis (sondages, rencontres, analyses,...).

**Art.10** : Communiquer sur les actions du CMEJ auprès des enfants ou des adolescents de l'établissement scolaire dont le Conseiller est le représentant.

**Art.11** : Être le représentant des enfants et des jeunes (auprès des élus municipaux adultes, des institutions,...) et aller à leur rencontre.

**Art.12** : Assister aux rencontres prévues et, le cas échéant, prévenir l'animateur du CMEJ en cas d'absence.

**Art.13** : Donner une bonne image du CMEJ et de ses membres en toutes circonstances.

**Art.14** : Véhiculer au quotidien les valeurs suivantes : diversité, citoyenneté, laïcité, civisme, solidarité, engagement, respect et convivialité.

LE CMEJ EN CHIFFRES

**11**  
**ÉCOLES**

**4**  
**collèges**

**15**  
**FILLES**

**+**

**15**  
**GARÇONS**

**=**

**30** **Conseillers Juniors**  
**élus pour deux ans**

**3 commissions**

Environnement et Aménagement  
Culture, Sport et Animations  
Solidarités et intergénérationnel

de **10** **Conseillers**

